

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et le conseiller suivant : Mmes Agnès Derouin, et Geneviève Henry et M. Jacques Robitaille.

Étaient absents : Mmes Marie Ouellette et Claudia Rioux, conseillères, et M. Maurice Marchand, conseiller, dont les absences sont motivées.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 204-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 205-2024

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de juillet 2024 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 juillet 2024, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de juillet 2024 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 juillet 2024, d'approuver les dépôts directs en date du 31 juillet 2024 et les comptes à payer par chèque et par dépôts directs de juillet 2024 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2024 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 juillet 2024 du chèque # 16 810 au chèque # 16 826 pour un montant total de 60,372.10\$.
- Comptes payés en juillet 2024 par Accès D Affaires au montant de 89,286.56\$.
- Comptes payés en date du 31 juillet 2024 par dépôts directs # 683 à # 694 pour un montant total de 71,191.58\$.
- Comptes à payer de juillet 2024 du chèque # 16 827 au chèque # 16 852 pour un montant total de 41,045.69\$.
- Comptes à payer en date du 31 juillet 2024 par dépôts directs # 695 à # 735 pour un montant total de 105,592.84\$.

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19h33 à 20h17)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

M. Maurice Marchand arrive à 19h37 à la table du conseil

RÉSOLUTION No 206-2024

MISE À PIED DE L'ADJOINTE AU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'emploi nécessite l'utilisation d'une voiture personnelle pour accomplir son travail;

ATTENDU QUE le tout avait été spécifié lors de l'entrevue;

ATTENDU QUE l'employée ne pouvait pas remplir cette condition;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appuie la décision de Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, de mettre fin à l'emploi de Mme Marie-Ange Mussard en date du 5 juillet 2024.

RÉSOLUTION No 207-2024

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande la permission au Ministère d'installer des panneaux, au nombre de 4, le long de la route 158 à Saint-Thomas. Une photo du panneau est jointe à la résolution.

RÉSOLUTION No 208-2024

RENOUVELLEMENT – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de Commerce du Grand Joliette au montant de 200.00\$ plus taxes et délègue M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, pour assister aux activités de la Chambre de Commerce du Grand Joliette qui seront pertinentes pour la Municipalité.

RÉSOLUTION No 209-2024

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la lettre de démission de Mme Karine Marois, directrice du Service des loisirs, reçu le 17 juillet 2024 et dont le lien d'emploi entre les deux (2) parties se terminera le 7 septembre 2024.

Mme Karine Marois sera disponible sur demande après le 7 septembre 2024 pour aider la Municipalité de Saint-Thomas à faire une transition harmonieuse avant l'arrivée de la nouvelle personne au poste de « Directeur du Service des loisirs ». Mme Marois sera

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

dédommagée sous forme d'honoraires professionnels selon le taux horaire du contrat de travail en vigueur.

RÉSOLUTION No 210-2024

AFFICHAGE DU POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS »

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'affichage du poste « Directeur du Service des loisirs » suite à la démission de Mme Karine Marois, directrice du Service des loisirs.

RÉSOLUTION No 211-2024

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ».

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme les personnes suivantes :

- Mme Claudia Rioux, conseillère district #2
- Mme Marie Ouellette, conseillère district # 3
- M. André Champagne, Maire
- Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière

pour siéger sur le comité de sélection.

RÉSOLUTION No 212-2024

OFFRE DE SERVICES DE STRATJ

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de StratJ au montant de 3,553.00\$ plus taxes plus les frais de déplacement.

RÉSOLUTION No 213-2024

DEMANDE DE SUBVENTION – TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse le montant suivant pour l'achat d'une toilette à faible débit. La Municipalité a reçu une copie de la facture et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 157-2023.

Marjorie Loranger

100.00\$

RÉSOLUTION No 214-2024

DEMANDE DE SUBVENTION - PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse le montant suivant pour l'achat de

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

produits d'hygiène féminine lavables. La Municipalité a reçu une copie de la facture et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 239-2023.

Manon Bélanger

51.99\$

RÉSOLUTION No 215-2024

BUDGET RÉVISÉ 2024 – 004035-PU-REG – DÉFICIT D'EXPLOITATION

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le budget révisé 2024 – 004035 – PU-REG – Déficit d'exploitation en date du 18 juillet 2024.

RÉSOLUTION No 216-2024

PARTICIPATION FINANCIÈRE (10%) AU PROJET DE REMPLACEMENT DES PORTES ET DES FENÊTRES À L'OFFICE D'HABITATION « AU CŒUR DE CHEZ-NOUS » (5, RUE ROBITAILLE À SAINT-THOMAS)

ATTENDU QUE l'immeuble de l'Office d'habitation « Au cœur de chez-nous » situé au 5, rue Robitaille à Saint-Thomas nécessite des rénovations urgentes;

ATTENDU QUE les travaux doivent être effectués en 2024-2025;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est évaluée à 374,900.00\$ plus taxes;

ATTENDU QUE les frais d'honoraires professionnels sont estimés à 51,200.00\$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas doit participer au financement à la hauteur de 10% du projet total;

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas va contribuer financièrement au projet ci-haut mentionné à la hauteur de 10% pour un montant estimé de 48,990.84\$. Ce montant sera payé par le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 217-2024

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE M. RENÉ VINCENT, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la démission de M. René Vincent à titre de membre du comité consultatif en urbanisme. La Municipalité tient à remercier M. Vincent pour son implication au sein de sa communauté.

RÉSOLUTION No 218-2024

TRAVAUX À FAIRE SUITE AUX PLUIES ABONDANTES DU 9 AOÛT 2024 SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a reçu beaucoup de précipitation d'eau découlant de la tempête Debby le 9 août 2024;

ATTENDU QUE certains cours d'eau de la Municipalité de Saint-Thomas ont débordé suite à cette pluie extrême;

ATTENDU QUE certaines infrastructures appartenant à la Municipalité de Saint-Thomas ont subi des dommages importants;

ATTENDU QUE des travaux routiers doivent être faits le plus rapidement possible pour permettre aux services d'urgence, entre autres, de circuler;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, à inscrire la Municipalité de Saint-Thomas au PGAF, programme général d'assistance financière, lors des sinistres et à donner le feu vert aux travaux routiers nécessaires pour réparer tous les travaux d'infrastructure. Un résumé financier sera déposé lors d'une prochaine réunion ordinaire du conseil.

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Mme Karine Marois, directrice du service des loisirs, n'a pas été en mesure de transmettre la liste des remboursements des activités hors territoire. Cette liste devrait être incluse lors de la séance du 3 septembre 2024.

RÉSOLUTION No 219-2024

DEMANDE DE LA FADOQ RÉGION LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un rabais de 144.00\$ à la FADOQ région Lanaudière pour la location de la patinoire couverte, le 6 septembre 2024. En plus de la gratuité des tables et des chaises, selon l'inventaire disponible de la Municipalité au Terrain des loisirs.

RÉSOLUTION No 220-2024

DÉFI – MOI AUSSI JE LIS !

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives visant la persévérance et la valorisation scolaire ;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate le service des loisirs à soutenir Mme Annie Marion, enseignante et responsable de la valorisation de la lecture de l'école des Brise-Vent dans l'organisation du défi – *Moi aussi je lis !* Le conseil municipal autorise la location gratuite des installations au Terrain des loisirs, le vendredi 20 septembre 2024 en plus de ses facilités et assurera tout le soutien nécessaire à la réussite du projet.

RÉSOLUTION No 221-2024

CPA JOLIETTE – TARIFS D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent a envoyé ses tarifs d'inscription pour la saison 2024-2025 en date du 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le CPA Les Étoiles d'Argent procède lui-même aux inscriptions ;

CONSIDÉRANT QUE cette association dessert la MRC de Joliette, dont Saint-Thomas, et est sans but lucratif ;

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Adopte les frais d'inscription déposés par le CPA Les Étoiles d'Argent pour la saison 2024-2025 ;
- Assume, au même titre que les autres associations sportives de la MRC de Joliette, 40% des frais d'inscription 2024-2025 du CPA Les Étoiles d'Argent sur les tarifs de base seulement ;
- Assume le rabais supplémentaire de la politique familiale (article 1.3 de la *Politique de tarification aux activités de loisirs*) si le logiciel d'inscription du Club le permet ;
- Permet que les rabais soient déduits au moment de l'inscription du Club et rembourse ces frais au CPA Les Étoiles d'Argent sur présentation de facture, incluant la liste des personnes inscrites.

RÉSOLUTION No 222-2024

BASKETBALL PERSÉVÉRANCE -TARIFS D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Association de basketball Persévérance souhaite déployer son offre de service sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association est sans but lucratif et vise le développement des joueurs et joueuses de basketball ;

CONSIDÉRANT QUE cette association dessert la MRC de Joliette, dont Saint-Thomas ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Adopte les frais d'inscription déposés par l'association pour la saison 2024-2025 ;
- Assume, au même titre que les autres associations sportives de la MRC de Joliette, 40% des frais d'inscription 2024-2025 sur les tarifs récréatifs pour les personnes de moins de 18 ans, les étudiants de 25 ans et moins sur présentation de carte étudiante et les personnes âgées de 55 ans et plus ;
- Assume le rabais supplémentaire de la politique familiale (article 1.3 de la *Politique de tarification aux activités de loisirs*) si le logiciel d'inscription de l'association le permet ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

- Permet que les rabais soient déduits au moment de l'inscription auprès de l'association et rembourse ces frais à l'Association de basketball Persévérance sur présentation de facture, incluant la liste des personnes inscrites.

RÉSOLUTION No 223-2024

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – TARIFS D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree a envoyé ses tarifs d'inscription pour la saison 2024-2025 en date du 15 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'association est sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE cette association dessert la MRC de Joliette, dont Saint-Thomas ;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Adopte les frais d'inscription déposés par l'AHMJC pour la saison 2024-2025 ;
- Assume, au même titre que les autres associations sportives de la MRC de Joliette, 40% des frais d'inscription 2024-2025 sur les tarifs de base seulement pour les moins de 18 ans, les 55 ans et plus et les étudiants de moins de 25 ans sur présentation de facture ;
- Assume le rabais supplémentaire de la politique familiale (article 1.3 de la *Politique de tarification aux activités de loisirs*) si le logiciel d'inscription de l'association le permet ;
- Permet que les rabais soient déduits au moment de l'inscription auprès de l'association et rembourse ces frais à l'AHMJC sur présentation de facture, incluant la liste des personnes inscrites.

RÉSOLUTION No 224-2024

ABDA – APPUI AU PROJET « PLUS POUR LES AÎNÉS, PLUS POUR LES JEUNES »

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de l'organisme promoteur auprès des aînés de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a réalisé des activités intergénérationnelles sur le territoire de la Municipalité de Crabtree et de Sainte-Marie-Salomé depuis plusieurs années avec succès ;

CONSIDÉRANT QUE son territoire d'intervention couvre la Municipalité de Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE des aînés résidents de notre municipalité sont membres d'Aux bonheurs des aînés et désirent que des activités intergénérationnelles soient déployées dans leur communauté ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'Aux bonheurs des aînés offre, sous réserve du financement QADA, de déployer dans notre municipalité des activités intergénérationnelles en collaboration avec l'école primaire et le camp de jour ;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Confirme donc le projet « Plus pour les aînés, plus pour les jeunes » s'inscrit dans les actions en persévérance scolaire et encourage fortement le Secrétariat des aînés à le financer ;
- S'engage à prêter gratuitement des locaux pour la réalisation de certaines activités du projet ;
- S'engage à faciliter le recrutement par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, babillard électronique, etc.)

RÉSOLUTION No 225-2024

LOISIRS ET SPORT – ADHÉSION 2024-2025

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle son adhésion à Loisirs et sport Lanaudière et la Table des représentants en loisirs au montant de 125.00\$.

RÉSOLUTION No 226-2024

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – VACANCES DE MME DIANE CAMPLONE, COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche de Mme Valérie Filiatrault à titre d'employée surnuméraire (article 2.05 de la convention collective) pour remplacer Mme Diane Camplone, coordonnatrice à la bibliothèque municipale, durant ses vacances estivales du 18 août 2024 au 31 août 2024 à raison de 24 heures/semaine.

RÉSOLUTION No 227-2024

EMBAUCHE DE MME DOROTHÉE LAROCHE, ÉTUDIANTE, À TITRE DE COORDONNATRICE/RESPONSABLE POUR L'APPART DES JEUNES POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche Mme Dorothée Laroche, étudiante, à titre de coordonnatrice/responsable de l'Appart des jeunes à raison de 4 heures/semaine du 24 août 2024 au 22 décembre 2024 au taux horaire de 20.00\$/heure. Le poste de coordonnatrice/responsable sera à réévaluer en janvier 2025. Mme Dorothée Laroche continue toujours l'animation à l'Appart des jeunes à raison de 6 heures/semaine au taux horaire de 18.00\$/heure.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

RÉSOLUTION No 228-2024

DEMANDE DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE DEUX (2) FOURNISSEURS POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2024-2025

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande deux (2) soumissions auprès de Sel Frigon inc. et Selco Mineral pour le sel de déglacage saison 2024-2025.

RÉSOLUTION No 229-2024

ALLOUER UN BUDGET POUR NETTOYER LES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 18,000.00\$ plus taxes pour faire effectuer le nettoyage des égouts sanitaires et pluviaux.

RÉSOLUTION No 230-2024

SOUMISSION DE ISOLATION CONFORT – IMMEUBLE DU 101, RUE DES ÉRABLES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Isolation Confort au montant de 11,269.00\$ plus taxes pour l'immeuble situé au 101, rue des Érables.

RÉSOLUTION No 231-2024

SOUMISSION DE GMI CONSTRUCTION – IMMEUBLE DU 101, RUE DES ÉRABLES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de GMI Construction au montant de 23,500.00\$ plus taxes pour l'immeuble situé au 101, rue des Érables.

RÉSOLUTION No 232-2024

SOUMISSION DE FABRICATION ACIER CONCEPT INC. – IMMEUBLE DU 101, RUE DES ÉRABLES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Fabrication Acier Concept inc. au montant de 23,600.00\$ plus taxes pour l'immeuble situé au 101, rue des Érables.

RÉSOLUTION No 233-2024

FACTURE À PAYER À CONSTRUCTION & PAVAGE GÉNÉREUX INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAVIGNAC-HARNOIS ET DU RANG SUD (DÉCOMPTE PROGRESSIF #1)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte progressif #1 au montant de 628,099.37\$ taxes incluses à Construction & Pavage Généreux inc. pour la réfection de la rue Savignac-Harnois et du rang Sud tel que recommandé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics. Cette facture sera payée conformément à la résolution no 183-2024.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 234-2024

INVITATION À L'INAUGURATION DE LA PLACE BERNARD-LANDRY

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. André Champagne, Maire, à assister à l'inauguration de la Place Bernard-Landry, jeudi le 22 août 2024 à Saint-Jacques. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 235-2024

SUPER ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LE CARREFOUR CANIN – SAMEDI LE 24 AOÛT 2024

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un montant de 200.00\$ au Carrefour Canin pour l'évènement du 24 août 2024, « Seconde main-Seconde chance ».

RÉSOLUTION No 236-2024

INVITATION AU 15^E GRAND SOUPER CONCERT DE LA SINFONIA DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. André Champagne, Maire, à assister au 15^e Grand Souper-concert de la Sinfonia de Lanaudière, vendredi le 18 octobre 2024 au Club de golf Montcalm. Le prix du billet au montant de 175.00\$ sera payé par la Municipalité de Saint-Thomas et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20h53 à 20h57)

RÉSOLUTION No 237-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h58.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière